

**Cogeco Câble renouvelle ses conventions collectives
avec les syndiqués du SCFP au Québec**

Montréal, le 21 juin 2005 – La direction de Cogeco Câble est heureuse d’annoncer que les employés syndiqués du Québec de Cogeco Câble affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont entériné l’entente de principe intervenue entre les parties le 1^{er} juin 2005.

Les deux conventions collectives expirées depuis le 31 décembre 2002 ont été renouvelées jusqu’au 31 décembre 2008. Elles prévoient le versement d’une somme forfaitaire de 2 % à la signature, et un ajustement salarial annuel de 2 % pour les années 2005 à 2008 inclusivement.

Sur le plan opérationnel, ces nouvelles ententes permettront à Cogeco Câble d’améliorer sa flexibilité opérationnelle, faciliter les mouvements de main-d’œuvre et rendra plus efficient le recours à la sous-traitance.

« Nous sommes très heureux du dénouement de ces négociations qui permettront à Cogeco Câble d’améliorer ses performances au Québec dans un marché hautement compétitif », d’affirmer M. Louis Audet, président et chef de la direction de Cogeco Câble.

AU SUJET DE COGECO CÂBLE

Cogeco Câble se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario et au Québec et au quatrième rang au Canada sur le plan du nombre d’abonnés au service de base. Cogeco Câble procure environ 1 344 000 unités de service à environ 1 435 000 foyers câblés dans les territoires servis. Grâce à son réseau bidirectionnel à large bande passante, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle et commerciale des services vidéo et audio, tant analogiques que numériques, ainsi que des services d’accès Internet à haute vitesse. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble (CCA.SV) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

- 30 -

Information: Marie Carrier
Directrice, communications d’entreprise
Tel.: (514) 874-2600